

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 octobre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 11 octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil de Niherne, sous la présidence de Monsieur Bruno MARDELLE, Maire de NIHERNE.

Etaient présents : Mmes Séverine GAGNERON, Claudine DELHOMENIE, Marie-Noëlle BESNARD-BATAILLON, Sylvie MARTIN, Anne MARCHÉ, Angélique LABESSE, Muriel MASSAUD.

MM Bruno MARDELLE, Eric VERDIER, Tanguy MANCOIS, Jean-Marc MARINET, Johann NIVET, Serge LACOT, Jean-Pierre MURAT, Marc BRUNET.

Absents : Mme Clarisse BILLONNET

Absents excusés Mme Céline SAUZET a donné pouvoir à Mme Angélique LABESSE, M. Franck HAVET a donné pouvoir à M. Bruno MARDELLE, M. Philippe NOIROT a donné pouvoir à M. Éric VERDIER.

Mme Claudine DELHOMENIE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 septembre 2021

Date d'affichage : 28 septembre 2021

Nombre de membres : 19

Nombre de présents : 15

Représentés : 3

LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil approuve à l'unanimité le PV du dernier Conseil.

Monsieur le Maire annonce que trois membres de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne sont présents pour évoquer le projet « Sac'Ados ».

Denis VILLIN, Maire-Adjoint de Buzançais, Vice-Président de la Communauté de Communes précise que ce projet est destiné aux jeunes de 11 à 17 ans. Stéphane COIRARD, responsable service sports et loisirs, rappelle qu'une réflexion entre les ados et les équipes d'animation de la CDC avait débouché sur la création d'un lieu d'échanges et de rencontres entre les jeunes. Les jeunes ont trouvé le nom du projet.

Le but est de réunir les jeunes dans un lieu sécurisé avec des animateurs. Le local est à Buzançais. Un minibus est prévu pour venir chercher les ados du territoire communautaire.

Guillaume VANDENBORRE, coordinateur enfance jeunesse, indique que le périscolaire est très bien développé sur le territoire communautaire, mais que les activités destinées aux jeunes âgés de 11 à 17 ans sont assez modestes. L'idée étant de créer un endroit convivial créateur de projet.

M. VILLIN demande si le Conseil a des questions ?

M. le Maire interroge le coût pour les enfants ? 1 € par mois, soit 12 € l'année.

Angélique LABESSE demande si les jeunes devront réserver leur place dans le minibus. M. VANDENBORRE indique que les animateurs réfléchissent à cette solution.

M. COIRARD précise que la capacité d'accueil du local sera de 19 ados. Des soirées seront organisées. C'est aussi un lieu où les animateurs qui ont la qualification « promeneurs du net » pourront aider les jeunes dans le cadre de leur recherches internet.

Serge LACOT questionne sur le moyen de prévenir les collégiens de Niherne et Villedieu-sur-Indre ?

M. le Maire demande si le local est gratuit pour la CDC ? M. VILLIN indique qu'un loyer de 150 € par mois sera demandé.

ORDRE DU JOUR :

DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET INSTALLATION DE SA REMPLACANTE

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Lucie CHARFI-GERBEAUD lui a remis sa démission. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » (article L.270 du Code électoral).

Source : article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales

M. Bruno FRENKEL est le suivant sur la liste, il n'a pas souhaité intégrer le conseil municipal. Installation de Mme Anne MARCHÉ.

Serge LACOT demande au Conseil si Mme MARCHÉ peut le remplacer dans la commission affaires scolaires ? La question sera posée à la Préfecture.

BAIL LOCATION MME ADOLF

Mme ADOLF fait de la réparation de bijoux et souhaite installer son atelier dans le local vacant de la maison des associations. Monsieur le Maire propose de lui faire un bail après la fin des travaux d'isolation et de chauffage. Le loyer s'élèvera à 50 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil ACCEPTE à l'unanimité cette proposition.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le sujet a été évoqué lors de la réunion du 23 août dernier. Après vérification, les formations sont à privilégier sur le temps de travail mais cela n'est pas une obligation.

Il convient de déterminer l'enveloppe budgétaire pour ce type de formation/agent.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 1 000 € maximum par agent qui demanderait une formation payante. Ce n'est pas une obligation pour la collectivité. Madame MASSAUD demande si cela est nouveau. Le CPF succède à l'ancien DIF. C'est donc une nouvelle possibilité pour les agents de se former.

Anne MARCHÉ demande si le nombre d'heures est limitées. M. VERDIER indique qu'elles sont limitées à 25 h annuellement.

Marc BRUNET ajoute qu'il serait bien que cette participation s'ajoute au CPA (compte personnel d'activité) afin de permettre aux agents de bénéficier de stages de haute qualité.

Après en avoir délibéré cette proposition est ACCEPTE à l'unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN DES MARDELLES

Sylvie MARTIN rappelle que le chemin communal passait sur la propriété de M. RABATE au lieu-dit Les Mardelles à Niherne. Une enquête publique a eu lieu afin de connaître l'avis des usagers sur le déplacement de ce chemin. Le commissaire enquêteur a rédigé un rapport indiquant qu'aucun fait n'avait été porté à sa connaissance allant à l'encontre de cette modification. Il a donc donné un avis favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré le Conseil VOTE à l'unanimité le déplacement du chemin communal.

PASSAGE A LA M57 BUDGET PRINCIPAL ET LOTISSEMENT

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les budgets communaux changeront de nomenclature comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil APPROUVE à l'unanimité ce passage à la M57.

RÉSEAU SOLIDARITÉ PRÉSENCE VERTE

M. et Mme LECUYER domiciliés « rue du 8 mai 1945 » n'ont pas de famille dans la région. Ils ont sollicité la commune pour trouver quelqu'un qui pourrait prévenir leur famille lorsque le dernier vivant décèdera.

M. le Maire demande si un des conseillers ou conseillères souhaiterait être cette personne. Aucun membre du Conseil ne souhaite être nommé.

Monsieur le Maire indique qu'il prévient M. LECUYER, qu'il n'y a pas de volontaire.

CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE

Les travaux de l'école vont faire passer la catégorie énergétique des bâtiments en classe B. La Sté OTC FLOW propose de valoriser le volume des CEE. Pour cela, il convient de passer une convention avec cette société. La commune obtiendrait une prime de financement d'environ 25 000 € destinés aux travaux qui ne peuvent être subventionnés.

M. MARINET précise que la prime sera versée après la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil APPROUVE à l'unanimité cette proposition.

QUESTION DIVERSES

L'association de musique de Villedieu-sur-Indre sollicite une subvention pour les 2 enfants résidant sur Nihérne. M. Le Maire propose d'attribuer à l'association 200 € par enfant, soit une subvention de 400 €.

Anne MARCHÉ ne prend pas part au vote étant la mère d'un des deux enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil ACCORDE cette subvention avec 17 voix pour et une abstention.

La Compagnie de l'or rose sollicite une subvention pour organiser une soirée berrichonne avec une chanteuse, de la vielle, des contes. Serge LACOT Président de l'association demande une somme de 500 €.

Il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil ACCORDE cette subvention avec 17 voix pour et une abstention.

Séverine GAGNERON fait un point sur les travaux de l'école. La garderie sera terminée aux vacances de novembre. Un déménagement est prévu pendant les vacances par les agents communaux. Une visite sera organisée un samedi matin pour les membres du Conseil.

Pendant les vacances de Noël, déménagement des classes de M. PRINCIPAUD et M. VALLADE.

Eric VERDIER informe le Conseil que l'étude de vitesse rue Edmé Richard, qui s'est déroulée du 9 au 15 mai a révélé une vitesse moyenne de 44 km / h. Le Département propose d'installer une chicane provisoire et de mener à nouveau une étude de vitesse.

Tanguy MANCOIS fait un bilan de la piscine. Il a été difficile de mettre en place les mesures sanitaires. (Contrôle du passe sanitaire, jauge à respecter), et quelques problèmes techniques ont dû être gérés (Disfonctionnement de la pompe de dosage). Dans l'ensemble les usagers ont été satisfait.

Fin de la séance 19h30.